

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Alain LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Alexandra DURY), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Yoann GODET (pouvoir à Estelle KELLER), Sébastien GACON

Date de la convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de séance : Alain MOIROUX

Conseillers présents : 21. Quorum atteint.

Délibération n°36-2023 : Demande subvention à Région – Maison de l'Amitié

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la municipalité va entreprendre la réhabilitation de la salle polyvalente « maison de l'Amitié ».

Suite aux études complémentaires réalisées par le maître d'œuvre, la réhabilitation de la Maison de l'Amitié sera plus complexe que prévue initialement. En effet, il est notamment nécessaire de renforcer la charpente et de consolider des piliers.

Ainsi, pour des raisons budgétaires, la commune va devoir phaser cette rénovation. Les travaux, objets de la présente demande, concernent la rénovation de la totalité de la petite salle ainsi que toutes les façades du bâtiment. A la phase APS, le montant de l'opération s'élève à 1 354 692.61€.

La toiture de la grande salle et la partie vestiaire seront rénovées dans une seconde phase.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au contrat Région-Ville.

Les projets doivent être présentés aux services de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ainsi, le plan de financement à retenir est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux
<u>Subventions</u>		
Etat (DETR) en cours d'instruction	200 000 €	15%
Région présente demande Région – FEDER (dossier déposé le 3/3/23)	200 000 €	15%
Département – notifié CCPC	550 000 €	40%
	187 500 €	14%
<u>Commune de Morestel</u>		
Autofinancement	217 192,61 €	16%
Total financements	1 354 692.61€	100%

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le plan de financement ci-joint actualisé à la phase APS,
- RAPPELLE que les travaux débuteront au 3^{ème} trimestre 2023 pour se terminer au 3^{ème} trimestre 2024.
- SOLLICITE l'aide de la Région au titre du Contrat Région-Ville pour la réhabilitation de la salle polyvalente « maison de l'Amitié » - phase 1 – Petite Salle
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 avril 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,